

BULLETIN MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2015

Le mot du maire

Même si les prévisions météorologiques clémentes nous permettent d'espérer encore de beaux jours, il faut bien se rendre à l'évidence que cela ne peut pas durer et qu'avec la venue de l'hiver, il sera temps de penser aux festivités de l'année 2016. La réunion des présidents d'associations de Viverols qui s'est tenue le vendredi 30 octobre, a permis d'élaborer **LE CALENDRIER 2016** que nous vous communiquons pour que vous en notiez les dates et surtout, que vous prévoyiez votre participation active par votre présence ou mieux, votre volontariat. **Les chasseurs organisent leur banquet soit le 5 soit le 12 Mars.** Vous serez avertis à temps et toute la population est invitée. **Le 1^{er} Mai, l'association du don du sang fait son loto** à la salle des fêtes à 20 H. **Le Samedi 18 Juin, le comité des fêtes organise la fête de la musique** sur la place du village. **Le « méchoui des chasseurs » aura lieu le samedi 9 Juillet.** **Le « don du sang » organise une brocante le samedi 16 Juillet.** Comme à l'accoutumée, **« Artis'ance » occupera la salle des associations de la mi-juillet à fin Août, les dates restant à préciser.** **Entre le 24 Juillet et le 4 Août, l'association Atelier-Loisirs présentera à la salle des fêtes une exposition-vente de patchs réalisés par ses membres.** **La fête des vieux métiers organisée par le Comité des Fêtes se tiendra cette année le dimanche 31 Juillet donc avant la fête patronale qui se déroulera sur le week-end du 7 Août.** Bien entendu, nous invitons toutes les associations qui participent à son organisation à se rencontrer pour nous concocter un programme alléchant. **La « Course de côte » aura certainement lieu le dimanche 21 Août mais nous n'avons pas encore été approchés par les organisateurs.** Il est possible aussi **qu'un concert soit organisé en Juillet ou en Août mais le comité des Fêtes n'a pas encore eu de contact.** Ce n'est pas tout car pour l'automne prochain, l'association des commerçants nous informe que le **marché d'automne** (de la St Clément) se tiendra le dimanche 20 Novembre et le **marché de Noel** le samedi 10 décembre.

Cela nous permet de vous rappeler que le calendrier 2015 n'est pas terminé : dimanche 15 Novembre a eu lieu la **Foire d'Automne** organisée par « les commerçants ». Tous n'étaient pas ouverts mais en dépit des circonstances particulières, les forains, le château gonflable et la bourse aux jouets ont attiré bon nombre de personnes d'autant que le temps était de la partie. Le début de l'installation des **crèches** est prévu à partir du 25 novembre. Pour plus de renseignements, voir Marilou et Mado. Entre le 29 Novembre et le 6 Décembre, la Communauté de communes présentera dans l'aquarium et les couloirs de la mairie, des panneaux attirant notre attention sur la Cop 21 : **promouvoir les gestes simples d'économie d'énergie.** Le mardi 8 décembre, **la fête des lumières** verra aussi se dérouler l'inauguration des crèches dans tout le village. Le samedi 12 décembre, le **marché de Noel** organisé par les commerçants, sera accompagné par des démonstrations de patchs au 1^{er} étage de l'ancienne mairie (ancienne salle du conseil municipal). A partir du 20 décembre, la salle des fêtes sera ouverte pour une présentation de grandes crèches et cela jusqu'au mercredi 6 Janvier 2016. Enfin, le samedi 9 janvier, le comité des Fêtes organise à l'occasion des « Rois », une **cérémonie de remerciements** à la population de Viverols et aux volontaires de la fête des vieux métiers 2015.

Que de dates à retenir ! cela montre bien le dynamisme de notre village et l'enthousiasme de ses habitants ! Au grand plaisir de se retrouver tous ensemble.

Informations diverses

1. **Les infirmières du village** ont déménagé et vous font parvenir ce message : « nous vous informons que le cabinet infirmier Mme FAYASSON, M. LARDON, Melle MARTIN, M. RIUS, Mme SERRA a déménagé. Il se trouve dorénavant place de l'église, dans les mêmes bureaux que la kinésithérapeute. Nous continuons à assurer les soins à domicile et au cabinet. Tel : 04 73 95 30 42 ou 06 42 37 80 98, n'hésitez pas à laisser un message. »
2. **A la suite de la morsure de l'un de nos concitoyens par un chien**, je vous rappelle que l'arrêté municipal du 6 Juillet 2014 impose que les chiens soient tenus en laisse dans le village. Nous en profitons pour rappeler aux propriétaires que le civisme leur impose aussi de ramasser les crottes laissées par leur compagnon préféré.
3. **De nouveaux parkings sont disponibles à Viverols :**
Compte tenu de l'encombrement de la place certains dimanches ou l'été, il s'avérait nécessaire de prévoir de nouvelles zones de stationnement pour les voitures qui encombrent nos rues du bourg, particulièrement en se garant sur les trottoirs. Le conseil municipal a donc décidé d'aménager un parking après le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Le parking est terminé et peut être utilisé à partir de maintenant. Son aménagement va se poursuivre pour qu'une cinquantaine de voitures puisse y stationner. Nous appelons toute la population à utiliser cet emplacement qui reste très proche de la place du village. Nous voudrions aussi que ceux qui ont pris l'habitude de laisser plusieurs jours leur voiture sur la place de l'église sans la déplacer, se résolvent à faire quelques pas de plus en se garant sur le nouveau parking. Nous souhaiterions enfin que la place de l'église serve de « parking minute » pour les courses chez les commerçants et les rendez-vous dans les bâtiments publics ou recevant du public de voisinage (mairie, église, maison des services, office de tourisme etc...). Nous faisons appel à votre civisme et nous espérons ne pas avoir à demander son aide à la gendarmerie si nous n'étions pas entendus.
Un autre parking a été créé face à l'école pour le stationnement des parents qui amènent ou viennent chercher leurs enfants, afin de diminuer la dangerosité du site proche du carrefour. Il n'est pas terminé mais dès à présent, nous vous demandons de respecter les trottoirs en vous garant vers la maison de retraite. Cette mesure est en outre rendue obligatoire par le plan de sécurité mis en place par le gouvernement après les attentats de Paris.
4. **Vacancier à Viverols dans sa jeunesse**, l'anthropologue et philosophe René Girard est mort le 4 novembre aux Etats-Unis, à 91 ans. Ses nombreux ouvrages comme *La violence et le sacré*, *Le bouc émissaire*, se fondent entre autres sur sa théorie du *désir mimétique* : « l'homme désire toujours selon le désir de l'autre ». Professeur à la prestigieuse université de Stanford, il avait fait des Etats-Unis sa patrie d'adoption, l'originalité de sa pensée n'étant pas toujours acceptée par le monde universitaire français. Dans sa jeunesse, René Girard avait coutume de venir passer des vacances dans la région de Viverols qu'il appréciait particulièrement et dont il parlait souvent.

Mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois sur l'arrondissement d'Ambert

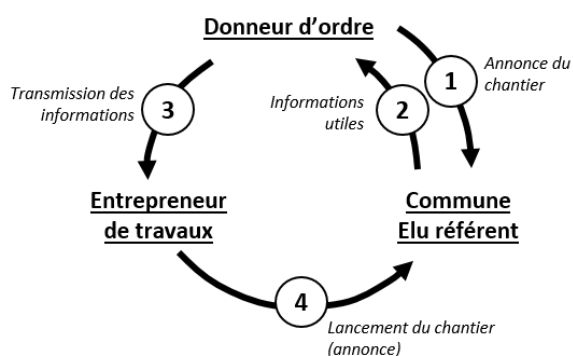
L'utilisation des voiries – notamment communales – pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les communes et les responsables de chantiers forestiers.

Afin d'anticiper ces difficultés, le Parc Livradois-Forez, l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme et l'interprofession Auvergne Promoboïs ont conduit, dans le cadre de la charte forestière de l'arrondissement d'Ambert, une concertation impliquant des professionnels de l'exploitation forestière et des élus du territoire.

Celle-ci a abouti à la définition d'un mode opératoire favorisant l'échange d'informations entre les responsables de chantiers et les élus des communes, pour le bon déroulement des opérations d'exploitation forestière.



Fonctionnement général du mode opératoire



Si un état des lieux est demandé :

- 5 Etat des lieux initial signé par les deux parties
- 6 Réalisation du chantier de débardage
- 7 Etat des lieux final constatant l'absence de dégâts anormaux ou la remise en état effective des voiries.

Divers documents sont mis à disposition des **donneurs d'ordre de chantiers** et des communes pour la bonne mise en œuvre du mode opératoire. Ils sont téléchargeables sur les sites internet des communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert, du SIVOM d'Ambert, du Parc Livradois-Forez, de l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme et d'Auvergne Promoboïs.

N.B : selon le mode de mise en vente des bois, le donneur d'ordre du chantier peut être l'acheteur du bois (vente sur pied) ou bien le propriétaire forestier (vente bord de route).

Pour toute question relative au mode opératoire, vous pouvez contacter :



Guillaume DAVID, responsable de l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme
guillaume.david@communesforestieres.org ✦ 06 10 78 76 55 / 04 73 98 70 98



Vianney TAING, animateur de la charte forestière, PNR Livradois-Forez
v.taing@parc-livradois-forez.org ✦ 04 73 95 57 57



Samuel RESCHE, chargé de mission ETF, Auvergne Promoboïs
sresche.promoboïs@orange.fr ✦ 04 73 98 71 10

Un peu d'histoire : Les pénitents blancs (suite)

On peut se demander ce qui est à l'origine de cette diffusion des confréries de Pénitents

La pénitence est associée à l'idée de faute et de culpabilité. On fait pénitence pour se faire pardonner. Le sacrement de pénitence remonte à des temps anciens. Il célèbre la réconciliation du pécheur avec le Dieu des chrétiens. L'entrée en pénitence devenait un acte public accompli après l'aveu de la faute confiée secrètement à l'évêque. Le pécheur entrait ainsi dans l'« ordre des pénitents », où il demeurait plus ou moins longtemps selon les circonstances et la volonté des évêques.

Dans les premiers siècles après Jésus Christ, il n'y avait pas encore de distinction réelle entre les clers (hommes d'église) et les laïcs (du latin *laicus*, c'est-à-dire : « profane »). Une séparation va se faire avec l'apparition des ordres monastiques, au IV^e siècle. Apparaît alors l'idée que ceux qui se retirent du monde, ou célèbrent le culte, ont un statut privilégié au regard de Dieu. Les laïcs, mariés, possesseurs de biens terrestres, et travailleurs manuels se voient relégués au rang de simples humains imparfaits. Une réaction des fidèles devait nécessairement se manifester. Les XII^e et XIII^e siècles virent fleurir des initiatives leur permettant de retrouver ce qu'ils avaient perdu en pouvoir et en liberté d'expression au sein de l'Eglise. C'est alors que se fait jour le nouveau concept de « pénitence ». Plutôt qu'esprit de mortification et de rachat des fautes, il devient « don de soi à l'autre ». En opposition au concept de pénitence noire (fondée sur la flagellation et les mortifications), une bulle du pape Honorius III formalise dès 1221 le concept de pénitence blanche. François d'Assise invente l'« Ordre des Pénitents », ou « Ordre des Frères de la Pénitence », permettant à un laïc, n'ayant pas prononcé de vœux religieux, de vivre selon la règle de vie des futurs franciscains. La première confrérie de Pénitents qui sera créée, le sera en Avignon, le 14 septembre 1226, par le roi Louis VIII. Lors d'une procession à travers la ville, en expiation de sa conversion aux idées cathares, le roi revêtit à cette occasion un habit de toile grise (couleur de la cendre). Cette confrérie, la Dévote et Royale Compagnie des Pénitents Gris d'Avignon existe encore aujourd'hui. En 1267 Saint Bonaventure crée, à Rome, un statut pour les laïcs agissant selon les règles de l'Amour du Christ et fonde la "Confrérie du Gonfalon", autorisée par le pape Clément IV. Saint Bonaventure va décider que les pénitents ne prononceront pas de vœux au sens religieux du terme, mais porteront un habit religieux et seront librement et volontairement associés entre eux pour une pratique régulière de leurs dévotions.

Les confréries de Pénitents "modernes" naissent à ce moment-là, et connaîtront un développement spectaculaire. Il s'agit d'un système d'initiative locale (au niveau du village, du quartier ou de la profession), non pyramidal et non fédéré. Les confréries sont autonomes, bénéficiant de nombreux dons et legs. Indépendantes de l'Église, elles possèdent une chapelle qui leur appartient. Les membres des confréries sont longtemps exclusivement des hommes, lesquels revêtent, pour les manifestations religieuses ou de charité, une robe, très simple, sans forme ni ornement, destinée à dissimuler les différences sociales visibles dans les vêtements civils. Chaque membre porte une corde en guise de ceinture, symbole d'obéissance aux commandements de Dieu, aux exigences de la foi chrétienne, aux statuts de la confrérie, et aux ordres du prieur. Ce prieur est démocratiquement élu par une assemblée générale annuelle. Les Pénitents portent, également, une cagoule, qui manifeste un souci de modestie individuelle (ne pas tirer gloire de ses actions charitables), un désir d'anonymat (effacer sa propre personne devant les vertus du groupe), afin que la personne assistée n'ait à remercier personne sinon Dieu, du secours qu'elle reçoit. Au XVII^e siècle, le modèle des confréries est achevé, il s'agit de l'accès personnel du pénitent au salut, des interventions sociales auprès des malheureux et des manifestations publiques de la foi. Toutefois, malgré des règles strictes, les Pénitents restent animés d'un esprit profane. Selon H.Pourrat ces pénitents sont parfois de joyeux drilles se livrant à « *des facéties bien rurales* ». « *Ces farces sont d'un temps où la religion était toute mêlée à la vie sociale* ». « *Les Pénitents étaient blancs le matin, gris le soir* » disent les mauvaises langues...